



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'éducation non violente sera inscrite dans la loi : le Conseil fédéral a présenté le projet qui renforcera la protection de l'enfant !

Berne, le 16 septembre 2024 – Le Conseil fédéral a présenté le 13 septembre son projet en vue de la mise en œuvre de la motion « Inscrire l'éducation sans violence dans le CC ». Cette modification de la loi est un signal fort pour la protection des enfants en Suisse ; elle crée la base d'une éducation sans violence psychologique ou physique.

En Suisse, plus d'un enfant sur deux subit encore de la violence psychologique, tandis que des châtiments corporels sont infligés à plus d'un quart des enfants. Le recours régulier à la violence psychologique et/ou physique dans l'éducation peut avoir des conséquences dramatiques. Selon la [dernière étude auprès des parents menée par l'Université de Fribourg](#) à la demande de Protection de l'enfance Suisse, presque tous les parents interrogés pensent qu'une loi aiderait à éduquer les enfants sans recourir à la violence. C'est pourquoi il est nécessaire d'inscrire l'éducation sans violence dans le Code civil. Le texte de loi soumis au Parlement indique clairement que toute forme de violence, qu'elle soit physique ou psychologique, ne peut être tolérée comme méthode éducative.

L'éducation sans violence devient une obligation – les parents seront soutenus

Des offres d'aide et de conseil sont nécessaires afin que les parents et les titulaires de l'autorité parentale soient soutenus pour ne pas recourir à la violence dans les situations critiques. La violence est en effet souvent le reflet d'un sentiment de dépassement et de la méconnaissance de réactions alternatives. Le travail de sensibilisation et de prévention reste par conséquent central. Nous apprenons avec satisfaction que les mesures contenues dans la modification de loi proposée seront accompagnées par une campagne de sensibilisation au niveau national qui bénéficiera d'une participation de la Confédération. La campagne devra présenter des méthodes d'éducation alternatives pour que les parents ne soient pas livrés à eux-mêmes face à la nouvelle loi. Les expériences réunies dans les pays voisins ont montré qu'une loi encadrée conduit à la réduction visée de la violence. La décision du Conseil fédéral d'inclure dans le texte de loi des services de consultation pour les parents et les enfants va également dans notre sens. Les offres d'aide et de conseil permettent aussi de surmonter des conflits qui avaient déjà dégénéré.

Les étapes jusqu'à l'entrée en vigueur

Le projet de modification du Code civil sera à présent soumis au Parlement et devra être approuvé par le Conseil national et le Conseil des États. « Avec les organisations partenaires du réseau « Éducation non violente », Protection de l'enfance Suisse continuera de s'engager pour contribuer à amener le projet à bon port », assure Regula Bernhard Hug, directrice de Protection de l'enfance Suisse.

Contact

Kinderschutz Schweiz



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, directrice de la communication / membre de la direction
+41 31 384 29 19
tamara.parham@kinderschutz.ch

www.kinderschutz.ch
www.facebook.com/kinderschutzschweiz
www.instagram.com/kinderschutzschweiz

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnels et aux éducateurs, à des acteurs politiques, des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer notre travail, nous organisons des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.